

## Règlement intérieur

### ECOLE MULTISPORTS DE SAINT-AUBIN DE MEDOC

L'école multisports de Saint-Aubin de médoc est accessible à tous les enfants des classes élémentaires scolarisés ou habitant sur la commune.

#### Celle-ci a pour objectif :

- D'améliorer et de développer les capacités motrices des enfants à travers la découverte et la pratique d'activités sportives.
- De favoriser l'épanouissement, l'affirmation et la découverte de soi au travers d'activités sportives diverses.
- De permettre aux enfants de mieux choisir une discipline sportive en fonction de leurs capacités et de leurs envies.
- De créer une passerelle avec le milieu associatif local.

Il ne faut pas oublier qu'à cet âge, l'enfant est dans une période propice à l'apprentissage et que l'école multisports va favoriser son développement moteur et social.

Enfin, celle-ci participe à l'action des collectivités dans le cadre de l'éducation sportive.

#### Inscription

Une période de **pré-inscription** a lieu du 10 Juillet au 2 Septembre 2024 inclus. A l'issue de cette période, le service des sports établis les listes d'inscriptions pour l'année entière, et les diffuse la semaine suivante.

Une liste d'attente pourra être mise en place pour les enfants qui n'auraient pas pu avoir une place. En cas de désistement de certains enfants, une place leur sera alors proposée dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

Un certificat médical prouvant l'aptitude de l'enfant à la pratique des activités physique devra être fourni dans la quinzaine suivant l'inscription. Sans le retour de celui-ci dans les temps impartis, l'inscription ne pourra être jugée complète et la place ne sera plus assurée.

#### Critères d'inscription :

Afin de procéder à l'inscription des critères vont être mis en place. Ainsi seront inscrits en priorité :

- Les enfants n'ayant pas fréquenté l'EMS l'année précédente.
- Ordre d'arrivée pour l'inscription.

#### Horaires et fonctionnement

Les activités seront proposées sous forme de cycle (5 dans l'année scolaire). Un cycle équivaut à un nombre de séances entre chaque vacances scolaire (en général 6 séances).

- Trois créneaux différents seront proposés en fonction de l'âge des enfants :
  - Le lundi soir de 16h30 à 18h pour les CP
  - Le mardi soir de 16h30 à 18h pour les CM1 et CM2
  - Le jeudi soir de 16h30 à 18h pour les CE1
  - Le vendredi soir de 16h30 à 18h pour les CE2

Les enfants inscrits seront récupérés à la sortie des classes de 16h30 et seront pris en charge jusqu'à 18h.

Dans le cas où personne ne serait venu les chercher à 18h, ils seront alors dirigés vers l'accueil périscolaire qui les prendra en charge jusqu'à 19h (un supplément accueil périscolaire sera alors appliqué pour chaque présence).

- Un créneau est également proposé le mercredi de 9h30 à 11h30 pour tous les niveaux (CP/CE1 et CE2/CM1/CM2). Dépose possible des enfants à partir de 8h. Récupération possible à 11h30 ou à 13h30 uniquement.

*\* La séance effective aura lieu de 9h30 à 11h30, mais pour des raisons d'organisation, nous incluons le repas du midi dans la prestation. Vous pourrez venir récupérer votre enfant soit à 11h30 soit à 13h30.*

Dans le cas où personne ne serait venu les chercher à 13h30, ils seront alors dirigés vers le centre de loisir qui les prendra en charge jusqu'à 19h maximum (au tarif centres de loisirs ½ journée mercredis).

Afin de respecter l'organisation et le bon fonctionnement de l'école multisports, il est demandé aux familles de ne pas venir chercher leur enfant avant la fin des activités.

En cas d'absences répétées et non justifiées, la place de l'enfant à l'école multisports ne sera plus garantie.

Les activités se déroulent selon le programme soit sur le site de l'accueil périscolaire soit dans les infrastructures sportives de la commune (salle, dojo, city stade, tennis couvert...)

Les enfants devront prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux activités sportives (possibilité de se changer avant de partir en activité).

Les animateurs se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant de l'école multisports en cas de manque de respect répété envers les autres enfants ou l'animateur, mais également en cas de mise en danger de soi ou d'autrui durant les activités pratiquées.

### **Encadrement**

Les enfants seront encadrés par cinq animateurs qualifiés : 1 animateur ETAPS et 4 animateurs BPJEPS.

Les activités auront lieu dans le respect de la réglementation jeunesse et sports.



### **Assurance**

La commune est assurée en « responsabilité civile » pour ses agents. Il appartient à chaque famille de vérifier que son assurance couvre bien les risques de « responsabilité civile » de son enfant.

### **Tarif**

L'école multisports dispose de sa propre tarification. Celle-ci est annuelle, et se présente sous forme de licence. Elle se fait en fonction du quotient familial, et est prélevée en une fois.

Cette tarification comprend la prise en charge de l'école multisports de 16h30 à 18h (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ou de 9h30 à 11h30 (mercredi). Si les enfants sont récupérés à l'issue de la séance, seule la tarification EMS sera appliquée.

Si besoin est, les enfants peuvent basculer sur l'accueil périscolaire ou le centre de loisir à l'issue de la séance. Dans ce cas une tarification supplémentaire sera appliquée.

Les mardis et jeudis le supplément accueil périscolaire sera appliqué en supplément si l'enfant est récupéré après 18h. Le mercredi, une demi-journée de centre de loisirs sera appliquée si l'enfant n'est pas récupéré à 13h30.

### **Tarification annuelle votée en conseil municipal :**

Se rapporter à la grille tarifaire municipale.